

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :
Election complémentaire d'un 4ème expert indépendant de la Commission de
présentation chargé de préavisier l'élection des membres d'autorités judiciaires

Préambule

La Commission de présentation est composée de 9 députés et de 4 experts indépendants (art. 131 CST-VD). Celle-ci est désignée en début de la législature par le Grand Conseil pour une durée de 5 ans. Pour rappel, les experts ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agisse d'une part de l'élection des juges cantonaux et du procureur général et d'autre part de l'élection des membres de la Cour des comptes (art. 160 LGC).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation sur l'élection complémentaire d'un 4ème expert pour la législature 2012-2017. Cette élection fait suite à la décision de Monsieur Bertil Cottier de ne pas solliciter un nouveau mandat de d'expert au sein de la commission pour la législature 2012-2017.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie les jeudi 28 février et 14 mars 2013 pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députés suivants : M. Jacques Ansermet (Président), Anne Baehler Bech, Stéphanie Apothéloz, Gloria Capt (excusée le 28 février 2013), Fabienne Despot, MM. Marc-Olivier Buffat (excusé le 14 mars 2013), Jérôme Christen, Régis Courdesse, Nicolas Rochat Fernandez (Vice-président). M. Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance et a rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

Pour élaborer son préavis, la commission a suivi la méthode utilisée lors de précédentes élections d'experts indépendants en 2007. Le poste a été mis au concours, non seulement, dans la Feuille des avis officiels (FAO) du vendredi 25 janvier 2013, mais également dans le 24 heures et le Temps. De plus, l'information a été transmise aux Facultés de droit des Universités de Lausanne, Genève, Fribourg et Neuchâtel.

A l'issue de cette mise au concours, la commission a examiné, sur dossier, les candidatures qui avaient été déposées.

Préavis de la Commission de présentation

La Commission de présentation a élaboré son choix en suivant ses critères fixés, c'est-à-dire en fonction de ses besoins mais également en se souciant de garantir l'indépendance de cette dernière.

A la suite de l'annonce parue et diffusée, la Commission de présentation a reçu les candidatures de 7 personnes. La Commission de présentation a entendu les candidats selon les modalités d'entretien définies par la commission au début de la législature politique, qui couvrent notamment les thèmes suivants : les motivations du candidat, ses connaissances de

l'environnement vaudois et sa vision de la justice, ses compétences juridiques et ses aptitudes personnelles.

Face à plusieurs dossiers d'excellente qualité, à l'unanimité, la commission de présentation a émis un préavis positif sur la candidature de M. Louis Gaillard, avocat né en février 1947 exerçant principalement cette fonction dans le Canton de Genève. Celle-ci a en effet convaincu la commission de par ses compétences juridiques, ses qualités personnelles et son expérience professionnelle.

Ce choix ne remet cependant aucunement en question les compétences ou la qualité des autres candidats entendus.

Suite au préavis de la Commission de présentation, les 6 autres candidats ont décidé de retirer leurs candidatures.

Conclusion

La Commission de présentation préavise unanimement en faveur de l'élection de M. Louis Gaillard, dont les compétences correspondent pleinement aux exigences requises pour le poste d'expert indépendant.

Chésereux, le 10 avril 2013

Le Président rapporteur :
(signé) Jacques Ansermet

Le dossier du candidat est à disposition des députés qui veulent les consulter. Le dossier est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Il sera aussi disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.